Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20260923-DE_113_2026-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Albret Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 23 SEPTEMBRE 2026

16- Objet : ACTION SOCIALE – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE L'ANCIENNE ÉCOLE JACQUES PRÉVERT A NÉRAC POUR LES PERMANENCES AVEC LES PARTENAIRES
N° Ordre : DE-113-2026
Rapporteur : Michel Sabathier – Vice-Président à l'Action Sociale
Nomenclature : 3.3.2 locations - données

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Pé-Saint-Simon, après convocation régulière du Président du 16 septembre 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (46) :
Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : Mme Anaïs BOSIO et M. Christophe SANS
Calignac : Mme Sandra LEMAIRE, suppléante
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : Mme Pascale DOUCET-SAVARY et M. Jean-François GARRABOS
Fieux : Mme Brigitte CERVERA, suppléante
Francescas : Mme Joannie CARRERE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Samuel LARIGALDIE
Lasserre : Mme Diane ROUX-DELAGARDE
Lavardac : Mmes Isabelle SALIS, Hélène DEMESTE et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRE
Le Fréchou : M. André APPARITIO
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mme Anne LAVERNY et M. Jean-Louis CARLESSO
Moncaut : Mme Danièle RUFINO
Moncrabeau : -
Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Patrick FERRI
Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Marie-Ange PRADO et MM Daniel ESSERTEL, Hugues DAVID, Nicolas LACOMBE, Jean-François TUFFERY, Manuel VICENTE
Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ
Poudenas : M. François DUPRAT
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Alain BELLO
Sainte-Maure-de-Peyriac : Mme Patricia CAZALIEU, suppléante
Sos-Gueyze-Meylan : M. Bruno SANNER, suppléant
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : M. Jérôme MOUCHET

Membres absents ayant donné procuration (6) :
Barbaste : Mme Aurélia BONA à Mme Valérie TONIN
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL à M. Alain LORENZELLI
Nérac : Mme Najet EL KHAIRI à Mme Edith BUSQUET, Mme Stéphanie GARBAY à M. Nicolas LACOMBE, M. Serge ARNAUNÉ à M. Hugues DAVID, M. Patrick GOLFIER à M. Jean-François TUFFERY

Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20260923-DE_113_2026-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Membres absents excusés (5) :
Calignac : Mme Stéphanie DAVID suppléée par Mme Sandra LEMAIRE
Fieux : M. Joël AREVALILLO suppléé par Mme Brigitte CERVERA
Nérac : Mme Mélanie SERRES-SOLANO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ suppléé par Mme Patricia CAZALIEU
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON suppléé par M. Bruno SANNER

Membres absents non excusés (0) :

Secrétaire de séance : Nicolas Lacombe a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers	
En exercice : 53	
Présents : 46	Votants : 52
Absents : 11	- Dont « pour » : 52
- Dont suppléés : 4	- Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 6	- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu les compétences action sociale d'intérêt communautaire et Maisons de Services au Public,

Vu la délibération n°DE-088-2025 du 17 décembre 2025 portant notamment sur l'achat à la commune de Nérac des bâtiments de l'ancienne école Jacques Prévert, sis au 20 rue E. Fréchou au prix de 450 000€, frais d'acte en sus à charge de la communauté de communes ;

Vu la décision n°DEC-093-2026 du 24 juin 2026 portant sur la convention d'occupation de l'ancienne école Jacques Prévert de la commune de Nérac au bénéfice de la communauté de communes jusqu'au 31 décembre 2027 ;

La ville de Nérac a récemment cédé l'immeuble situé 22 allées du centre 47600 Nérac dans lequel se tenaient des permanences de diverses associations et partenaires institutionnels, en lien notamment avec le service action sociale de la communauté de communes. Certaines de ces permanences peuvent se poursuivre dans les locaux de l'ancienne école Jacques Prévert dont Albret Communauté deviendra propriétaire au 23 septembre 2026.
Afin de pouvoir héberger les permanences dans ce bâtiment, il est nécessaire d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine public, jointe en annexe, qui fixera les conditions d'utilisation avec chacun des partenaires institutionnels ou associations concernés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Considérant l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

► **De valider** les conditions d'occupation temporaire du domaine public décrites dans la convention annexée,

Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20260923-DE_113_2026-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

► **De signer** ladite convention avec chacun des partenaires institutionnels et associations concernés par les permanences.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Nicolas Lacombe,
Secrétaire de séance

Publication le : 28 SEP. 2026